



Pourquoi les avocats sont très réticents voire refusent de déliv

Par **BALAIN**, le **12/09/2013** à **17:44**

Bonjour,

Pourquoi les avocats préfèrent-ils délivrer une consultation juridique orale plutôt que de délivrer une consultation juridique écrite motivée en droit et cela même sur la base d'un dossier solidement étayé. J'ai l'impression que les avocats ont peur d'apposer leur signature sur une consultation juridique écrite.

J'ai même remarqué que les avocats sont très doués pour délivrer des renseignements qu'à caractère documentaire.

Certains avocats demande des honoraires avant même de faire des recherches sur une affaire soumise.

Par **moisse**, le **12/09/2013** à **19:31**

Bonjour,

Je ne suis pas avocat, mais j'en ai fréquenté pas mal comme client sur beaucoup de fronts (prudhommes, commerce, Police et correctionnelle).

[citation]Pourquoi les avocats préfèrent-ils délivrer une consultation juridique orale plutôt que de délivrer une consultation juridique écrite motivée en droit [/citation]

Parce qu'il est plus simple d'expliquer, expliciter à un client à coup d'exemples, de répondre au passage à des interrogations. Tout le monde n'est pas à même d'appréhender les subtilités du langage juridique.

Par exemple j'ai mis pas mal de temps à différencier forclusion et prescription.

Le temps de l'écrit viendra ensuite à un moment ou l'autre.

[citation]Certains avocats demande des honoraires avant même de faire des recherches sur une affaire soumise.

[/citation]

Comme au cinéma ou chez MxDx on paie avant de consommer.